

RÈGLEMENT DE L'APPEL À CANDIDATURES KONGO LAB MUSIC - 2ÈME SESSION

1. Présentation du Programme

KONGO MUSIC EXPO et l'Institut Français de Kinshasa lancent la deuxième session du **KONGO LAB MUSIC**, une plateforme innovante dédiée à l'incubation, à la formation et à l'accompagnement des talents et professionnels de l'industrie musicale en République Démocratique du Congo.

Plus qu'un simple programme, KONGO LAB MUSIC est un espace structurant de création, d'exploration, de professionnalisation et de développement stratégique, favorisant l'émergence d'un écosystème musical solide et compétitif à l'échelle nationale, continentale et internationale.

2. Partenaires

Le programme est organisé avec le soutien de :

- L'Institut Français de Kinshasa

3. Objectifs du Programme

Le KONGO LAB MUSIC a pour objectifs de :

- Promouvoir la création musicale congolaise
- Renforcer les compétences des artistes et des professionnels du secteur
- Structurer les projets musicaux et entrepreneuriaux
- Favoriser la mise en réseau entre artistes et acteurs de l'industrie
- Sélectionner des projets à fort potentiel pour une mise en lumière lors du KONGO MUSIC EXPO

4. Public Concerné

Cette deuxième session est ouverte à :

4.1. Artistes

- Artistes solo ou groupes
- Tous genres musicaux acceptés (musique urbaine, traditionnelle, pop, gospel, électro, etc.)
- Basés principalement à Kinshasa

4.2. Professionnels de la musique

- > Managers
- > Producteurs
- > Éditeurs
- > Bookers
- > Entrepreneurs culturels
- > Porteurs de projets liés à la filière musicale

Les candidats doivent démontrer un engagement réel dans le secteur musical et une volonté de structuration professionnelle.

5. Conditions d'Éligibilité

Pour les artistes :

- > Être basé à Kinshasa
- > Avoir au moins un titre enregistré (single, EP ou album)
- > Disposer d'un projet artistique en développement

Pour les professionnels :

- > Justifier d'au moins un projet ou artiste accompagné
- > Présenter une activité en lien avec l'industrie musicale
- > Démontrer une vision de développement claire

6. Dossier de Candidature

6.1. Pour les artistes :

- > Biographie (présentation, influences, parcours)
- > 3 liens de morceaux audio
- > 1 clip officiel
- > 1 vidéo live (concert ou répétition – minimum 3 minutes)
- > Coordonnées complètes (email, téléphone)

6.2. Pour les professionnels :

- > Présentation du candidat et de son parcours
- > Présentation du ou des projets accompagné
- > Vision stratégique ou plan de développement
- > Références ou réalisations antérieures
- > Coordonnées complètes

7. Modalités de Soumission

- Les candidatures doivent être soumises via le formulaire officiel disponible sur le site de KONGO MUSIC EXPO.
- La période de soumission sera communiquée officiellement par les organisateurs.
- Toute candidature incomplète ou envoyée hors délai ne sera pas examinée.

8. Processus de Sélection

➤ Les candidatures seront examinées par un comité composé de professionnels de l'industrie musicale.

➤ Les critères d'évaluation incluent : Qualité artistique ou professionnelle, Originalité et pertinence du projet, Vision stratégique & Potentiel de développement.

Le nombre de participants retenus sera déterminé par le comité de sélection.
Les décisions du comité sont souveraines et sans appel.

9. Programme d'Accompagnement

Les participants sélectionnés bénéficieront d'un programme structuré comprenant :

- Masterclass spécialisées (music business, édition, management, distribution, droits d'auteur, stratégie digitale, export, etc.)
- Ateliers pratiques
- Sessions de mentorat
- Mise en réseau avec des professionnels nationaux et internationaux
- Opportunités de visibilité scénique

10. Présentation au KONGO MUSIC EXPO

Les projets sélectionnés pourront être présentés dans le cadre du KONGO MUSIC EXPO, événement dédié aux professionnels de la musique.
L'événement se tiendra à l'Institut Français de Kinshasa.

11. Engagement des Participants

Les candidats sélectionnés s'engagent à :

- Participer activement aux activités du programme
- Respecter le calendrier et les règles internes
- Maintenir une attitude professionnelle

Tout manquement grave pourra entraîner l'exclusion du programme.

12. Communication et Droits à l'Image

Les candidats autorisent les organisateurs à utiliser leur nom, image, extraits musicaux et éléments de communication à des fins de promotion du programme, sans compensation financière.

13. Acceptation du Règlement

La participation à l'appel à candidatures implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Pour toute information complémentaire :
contact@kongomusicexpo.org